

L'impact du libéralisme sur la politique éducative

Depuis les années 70, la recherche, l'enseignement et la conservation du patrimoine sont l'objet de réformes qui ne trouvent leur cohérence que dans un processus de destruction du savoir. Ces réformes résultent de choix politiques inspirés par le libéralisme économique avec pour ligne directrice la privatisation et le renforcement de la concurrence au sein du système éducatif. C'est pourquoi cette destruction du savoir ne peut être considérée comme un simple dégât collatéral mais comme un choix délibéré où la valeur du savoir est dépréciée et remplacée par une visée du profit maximum et immédiat pour une petite minorité. Chaque année, plus de 150 000 élèves sortent du système scolaire sans diplôme engendrant un recours croissant à des officines de soutien privées, l'école ne jouant plus depuis 30 ans son rôle d'« ascenseur social ». Le constat d'une baisse du niveau scolaire est aujourd'hui presque unanime.

I. UNE PRIVATISATION RAMPANTE DU SYSTEME EDUCATIF

La destruction des savoirs est la conséquence du démantèlement du service public de l'éducation visant à sa privatisation progressive suivant un scénario désormais bien rodé établi par l'OCDE et relayé par l'Europe :

- 1) on étrangle peu à peu le service public que l'on veut liquider en l'asphyxiant financièrement ;
- 2) on constate ensuite qu'il n'accomplit plus les missions dont il a la charge en même temps qu'on pointe les déficits qu'il accumule ;
- 3) enfin, pour remédier à ces échecs annoncés, on impose dans un premier temps le recours à des financements privés puis la privatisation totale sous prétexte qu'elle est devenue inéluctable.

On lit dans les cahiers de politique économique n°13 de l'OCDE : « Pour obtenir facilement le consentement de la population en ce qui concerne la privatisation des services publics, la stratégie la plus souvent utilisée consiste à organiser préalablement le sabotage des Services publics pour que leur inefficience puisse servir de prétexte à leur privatisation. Cette stratégie est employée dans les domaines de la Santé et de l'Education. Mais, si l'on diminue les dépenses de fonctionnement, il faut veiller à ne pas diminuer la quantité de service quitte à ce que la qualité baisse. On peut restreindre par exemple, les crédits alloués au fonctionnement des écoles et des universités, mais il serait dangereux de diminuer le nombre d'élèves ou d'étudiants. Les familles réagiraient à un refus de l'inscription de leurs enfants, mais non à une baisse graduelle de la qualité de l'enseignement. Cela se fait au coup par coup, dans une école et non dans l'établissement voisin, de telle sorte que l'on évite un mécontentement général de la population. »

Et l'Accord Général sur le Commerce et les Services (AGCS) de préciser qu'il s'agit de privatiser l'ensemble des Services publics qui attisent les convoitises du secteur privé telle l'Education qui représente à elle seule un marché de 2 000 milliards de dollars. La Commission européenne, par la voix de Mme Androulla Vassiliou, commissaire européenne chypriote à l'éducation, a expliqué en des termes sans ambiguïté que cet accord devait avant tout bénéficier aux milieux d'affaires : « améliorer les compétences et l'accès à l'éducation en se concentrant sur les besoins des marchés », « aider l'Europe à engager la compétition globalisée », « équiper les jeunes pour le marché du travail d'aujourd'hui » et enfin « répondre aux conséquences de la crise économique ».

Déjà, l'enseignement à distance est considéré par l'Europe et l'OCDE comme un service marchand et ne doit donc plus relever de la compétence des Etats, ni ne pouvoir bénéficier de l'exception à la concurrence libre et non faussée consentie pour l'éducation. Ainsi en France, le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED) a dû augmenter ses tarifs, les subventions reçues de l'Etat étant jugées fausser la concurrence.

II. LES COMPETENCES CONTRE LE SAVOIR

La politique éducative européenne est d'abord conçue comme une politique de formation de la main d'œuvre destinée à alimenter le marché unique. Cette politique est devenue centrale dans la stratégie européenne. Elle doit aboutir à la transformation des sociétés européennes pour les rendre conformes à l'ordre concurrentiel à construire en formatant l'individu dont la société a besoin à l'image du Meilleur des Mondes d'Aldous Huxley : un être manipulable, taillable et corvéable parce que de moins en moins instruit, sans passé et sans histoire et sous la double menace du chômage et de la concurrence salariale avec les travailleurs des derniers pays entrés dans l'UE.

III. L'EXEMPLE DE LA FRANCE

En France, dans le domaine de l'éducation, ces directives ont été transposées à travers la mise en place de réformes subordonnées à des critères économiques ainsi qu'à un désengagement de l'Etat et convergeant vers un même but, à savoir l'assujettissement du plus grand nombre à l'arbitraire d'une minorité.

On a d'abord réduit les coûts de l'enseignement en baissant le nombre d'heures dans les différentes disciplines : ainsi, à l'école élémentaire, l'horaire est passé de 30 heures par semaine avant 1969 à 24 heures aujourd'hui, alors que de nouvelles matières telles que les langues vivantes ou l'informatique ont été ajoutées. En conséquence, le nombre d'heures d'enseignement des mathématiques et du français a fortement diminué : en 1976, un élève sortant du collège avait reçu 2800 heures d'enseignement du français depuis son entrée au cours préparatoire. En 2004, il n'en avait plus reçu que 2000, soit 800 de moins. Il a donc perdu l'équivalent de deux années et demie.

On a ensuite réduit les effectifs des enseignants : l'Education Nationale sera l'an prochain la première victime des suppressions de postes décidées au nom de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP). A la rentrée 2011, collèges et écoles vont perdre 14 000 postes dont 9 000 pour l'école primaire, et ce alors que le budget que la France consacre à cette dernière est inférieur de 15% à la moyenne des pays de l'OCDE et que le Ministère de l'Education Nationale prévoit une hausse de 48 500 élèves l'an prochain. A ce stade, plus de 66 000 postes auront été supprimés depuis 2007. Inévitablement, les enfants de moins de 3 ans sont de moins en moins scolarisés de même que des postes d'enseignants de langues vivantes et d'enseignants en Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté (RASED) sont supprimés afin de réaffecter les personnels. Enfin, les stagiaires doivent désormais un horaire complet d'enseignement et ne bénéficient plus d'heures de formation comprises dans leur service.

Pris en tenailles entre les directives européennes et le pouvoir des régions, l'Etat cherche à abandonner le caractère national du Service public d'Education en le décentralisant. Il s'agit pour lui de transformer chaque établissement selon le modèle de relations sociales des entreprises du secteur privé. Le système envisagé ne fonctionne pour le moment qu'à titre expérimental dans une centaine d'établissements environ. La politique et les moyens de sa mise en œuvre sont

définis au niveau local, en fonction des « exigences de qualification » des entreprises locales sous prétexte de permettre « l'employabilité » des diplômés. Si ces expériences devaient être généralisées, cela conduirait à atomiser les formations en multipliant les baccalauréats en fonction des bassins d'emploi. Il n'y aurait plus alors d'égalité de traitement des citoyens sur l'ensemble du territoire français. Les possibilités de mobilité des futurs travailleurs s'en trouveraient extrêmement réduites alors que paradoxalement d'autres directives promeuvent la flexibilité. Il est également envisagé à plus ou moins court terme de recruter les enseignants sur profil en s'affranchissant du système national de mutation qui les rendait indépendants de leur hiérarchie administrative et de nommer des préfets des études dont la mission serait de coordonner les pratiques pédagogiques propres à chaque niveau et de s'assurer de l'implication des familles. Ces innovations conduiraient en outre à remettre en cause le statut du corps enseignant accusé de conservatisme.

La suppression de la carte scolaire est un autre aspect de cet abandon du Service public : chaque famille pourra inscrire ses enfants dans l'établissement de son choix et non plus dans l'établissement qui relève de son lieu de résidence. Pour attirer les élèves, les équipes pédagogiques devront « innover » par la mise en place de projets d'établissements, processus qui induiront la compétition soit entre les différents projets d'un même établissement, soit entre les établissements eux-mêmes et qui impliqueront des financements différents. Les équipes pédagogiques devront choisir habilement les projets qui permettront de « vendre » l'établissement aux familles. La suppression de la carte scolaire a été mise en œuvre en Grande-Bretagne. On a constaté que contrairement aux attentes, ce dispositif ne permettait pas la mixité dans les établissements scolaires ; au contraire, les inégalités n'y ont cessé de se creuser. C'est aussi ce qu'a révélé, en contradiction de toutes ses affirmations, le Ministère de l'Éducation Nationale, au travers d'une étude de sa Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP).

Le chèque-éducation doit compléter le dispositif de mise en concurrence des établissements scolaires. Dès 1984, Milton Friedman rêve d'un système éducatif régi par les lois du marché dans lequel les parents reçoivent un chèque-éducation pour l'établissement de leur choix. Ainsi, ce sont eux qui déterminent celui qui reçoit les financements. Aucun impôt ne serait plus prélevé pour l'école publique. Les élèves ne seraient plus les usagers d'un service public, mais les clients d'une entreprise que chercheraient à satisfaire professeurs et administrateurs. Cependant, Sol Stern, alors ardent défenseur du « chèque-éducation », le dénonce aujourd'hui dans un numéro du « City Journal », publication du groupe de recherche « Manhattan Institute », où il travaille. Pour lui, ce n'est pas le « chèque-éducation » qui améliore les performances des élèves et des établissements à travers une rude compétition, mais des programmes rigoureux dispensés de manière identique dans tous les établissements et jalonnés d'évaluations, de tests et de contrôles en fin de cursus.

Aujourd'hui en France, la promotion de ce système éducatif d'inspiration libérale est assurée par certaines associations pour lesquelles l'application stricte de la loi de l'offre et de la demande permettrait seule d'assurer un enseignement de qualité. Face à l'impossibilité de réformer l'École par la tête, le diable libéral insinue que seule une concurrence sévère entre établissements est en mesure de faire émerger les « *bonnes pratiques* » pédagogiques, face au « *toujours moins* » d'exigences et de contenus implicitement prôné par le système actuel. Cependant, confier l'école aux parents revient à la soumettre presque exclusivement à des intérêts individuels et immédiats qui ne sont pas nécessairement ceux des enfants à long terme. C'est aussi privilégier l'utilitarisme scolaire au détriment de la construction d'un projet éducatif commun et global. C'est prendre le risque de ne proposer aux élèves que ce qui sera

explicitement demandé par des familles plus soucieuses du confort de leurs enfants que de la qualité des apprentissages. On ne peut non plus exclure des revendications communautaires de la part de certains parents.

BIBLIOGRAPHIE

Corinne Abensour, Bernard Sergent, Edith Wolf et Jean-Philippe Testefort.
De la destruction du savoir en temps de paix, Mille et une nuits, 2007.

Maryline Baumard, *L'école et le collège, principales victimes des réductions de postes*, in *Le Monde*, 28/12/2010.

Jean-Paul Brighelli, *La Fabrique du crétin*, Jean-Claude Gawsevitch, 2005.

François Cocq et Francis Daspe, *Education : l'autonomie se situe au coeur même de l'idéologie néolibérale*, 17/01/2011
(http://www.marianne2.fr/Education-l-autonomie-se-situe-au-coeur-meme-de-l-ideologie-neoliberal_a201653.html)

Jean Ferrier, *Améliorer l'efficacité de l'école primaire : rapport remis à Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire*, La Documentation Française, 1998.

Rémy Herrera, *Un autre capitalisme n'est pas possible*, Syllepse, 2010.

Nico Hirtt, *En Europe, les compétences contre le savoir*, et Gilles Balbastre, *Feu sur les enseignants*, in « *Le Monde diplomatique* », n° 679, Octobre 2010.

Claire Mazon, *Égalité des chances et École républicaine : la fin d'une utopie française ?*, 27/09/2010
(http://www.mrc-france.org/Egalite-des-chances-et-Ecole-republicaine-la-fin-d-une-utopie-francaise_a204.html)

Marie Perret, *Comment ruiner l'école publique : la leçon des néo-libéraux*, in « *UFAL Ecole* », 03/05/2008.

Anna Topaloff, *Carte scolaire et clivages sociaux*, in *Marianne*, n° 721.

SITES INTERNET

Syti.net : <http://www.syti.net/>

Sauver les Lettres : <http://www.sauv.net/>

L'Ecole Démocratique (Nico Hirtt et Christian Laval) : <http://www.skolo.org/>

Bonnet d'Ane (blog de Jean-Paul Brighelli) : <http://bonnetdane.midiblogs.com/>